

DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES



MAIRIE
DE
05600 RISOUL

DECISION DU MAIRE
N° 2026-04-011

Objet : Avenant aux travaux de stabilisation et mur de soutènement route de la Rua

- Vu la délibération du conseil municipal n°2026-019 en date du 20 Mars 2026, qui en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment celle du paragraphe n° 4 qui l'autorise à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, d'un montant inférieur ou égal à 216 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le Décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics ;
- Considérant le marché signé avec l'entreprise SP pour les travaux de stabilisation et mur de soutènement au-dessus de la route de la 14% à Risoul village, pour un montant de 190 913,42 € HT ;
- Considérant l'abandon d'une prestation prévu au marché et finalement non retenue par la collectivité, à savoir la finition en enduit du mur de soutènement ;
- Considérant l'avenant en moins-value proposé par la maîtrise d'œuvre MG Concept pour un nouveau montant final de 188 612,30€ HT ;

M. Régis Simond, Maire de Risoul

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du marché

- D'accepter la proposition d'avenant en moins-value proposée par la maîtrise d'œuvre MG Concept pour un nouveau montant final de 188 612,30€ HT ;

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. SIMOND Régis, Maire, est autorisé à signer l'avenant correspondant.

M le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20260424-DECM2026-04-011-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026

Publication : 24/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Risoul, le 24 avril 2026

M. le Maire
Régis Simond

